

## **GE\_GERICHTE A/1178/2017 vom 13. Mai 2019**

GE Cour de justice, 2019-05-13, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_1178\\_2017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1178_2017)

FR: GE\_GERICHTE A/1178/2017 du 13 mai 2019

IT: GE\_GERICHTE A/1178/2017 del 13 maggio 2019

### **Erwägungen**

#### **E. 5**

S'agissant plus particulièrement des troubles psychiques, charge l'expert psychiatre de répondre également aux questions suivantes : a) Quel est le degré de gravité de chacun des troubles diagnostiqués (faible, moyen, grave) ? b) Les troubles psychiques constatés nécessitent-ils une prise en charge spécialisée ? c) Existe-t-il un trouble de la personnalité ou une altération des capacités inhérentes à la personnalité ? d) Quelles sont ses répercussions fonctionnelles (conscience de soi et de l'autre, appréhension de la réalité et formation du jugement, contrôle des affects et des impulsions, intentionnalité, motivation, notamment) sur la capacité à gérer le quotidien, à travailler et/ou en termes d'adaptation ? Motiver votre position. e) De quelles ressources mobilisables l'assurée dispose-t-elle ? f) Quel est le contexte social ? L'intéressée peut-elle compter sur le soutien de ses proches ? g) Pour le cas où il y aurait refus ou mauvaise acceptation d'une thérapie recommandée et accessible : cette attitude doit-elle être attribuée à une incapacité de l'assurée à reconnaître sa maladie ? h) Dans l'ensemble, le comportement de l'expertisée vous semble-t-il cohérent ? Pourquoi ? 6. Invite les experts à faire une appréciation consensuelle du cas s'agissant de toutes les problématiques ayant des interférences entre elles, notamment l'appréciation de la capacité de travail résiduelle. 7. Invite les experts à déposer dans les meilleurs délais un rapport en trois exemplaires à la chambre de céans. 8. Réserve le sort des frais et le fond. La greffière Isabelle CASTILLO La présidente Catherine TAPPONNIER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.